



CP - BBW

Comité Provincial de Bruxelles et du Brabant Wallon



CTT LIMAL-WAVRE
Rue Charles Jaumotte, 156 – 1300 Limal



1. MESSIEURS

- a) Les règlements en vigueur pour l'interclubs sont d'application pour la Coupe.
- b) La Coupe se déroule par équipes de 2 joueurs + 2 réserves appartenant au même club, sans aucune restriction au point de vue des classements des participants.
En cas d'impossibilité de jouer d'un des deux inscrits, les réserves peuvent prendre la place du ou des absents.
Les réserves inscrites dans une équipe ne peuvent jouer avec une autre équipe.
- c) Les matches se jouent comme suit : 4 simples croisés.
Le match s'arrête au score acquis, sauf durant les poules. En cas d'égalité, le départage se fera d'abord aux sets, puis au points et au final par tirage au sort.
- d) **Les équipes seront réparties en poules de 3.**
Les deux premières places de chaque poule étant qualificatives pour le tableau à élimination directe.
- e) Les matches se jouent au meilleur des **7 manches** avec les points d'handicap ajoutés **au début** de chaque manche.
Le tableau d'handicap Messieurs publié en début de saison par l'AFTT fera référence.

Lors de la dernière manche possible d'une rencontre, le changement de côté s'effectue lorsque le joueur ou la paire ne bénéficiant d'aucun point d'handicap marque 5 points.

- f) **Les rencontres auront lieu le samedi 12 décembre 2020 et la journée finale se déroulera le dimanche 13 décembre 2020.** Un maximum de 128 équipes messieurs seront acceptées.
- g) Le vainqueur sera qualifié pour représenter la province lors de la finale régionale du 1^{er} mai 2021.
- h) L'équipe citée en premier lieu est considérée comme visitée. Les balles et les feuilles de match seront fournies par l'organisation.
Les résultats seront remis immédiatement au responsable de la Coupe.
- i) **Amendes** : les éventuelles amendes contractées lors de la Coupe seront imputées aux joueurs et pas à leur club. Les amendes devront être payées par les joueurs au compte de la province. Tout joueur ne payant pas son amende pour la date limite se verra suspendu de toutes compétitions jusqu'à épurement de sa dette.
- j) Tout litige et/ou cas non prévus par le présent règlement seront tranchés souverainement par le CPBBW. Les participants, au travers de leur inscription, adhèrent pleinement au présent règlement.

F.R.B.T.T. – A.F. – CPBBW

Présidence

Jean-Michel Mureau – sentier de la Vieille Ferme de Cambrai 6
B – 1420 Braine-l'Alleud
GSM: 0499 / 180.388
email: jm.mureau@gmail.com



Secrétariat

Nathalie Alexander – rue Audrey Hepburn 10/7
B – 1090 Bruxelles
GSM: 0477 / 358.346
email: nathalie.alexander@skynet.be

2. DAMES

- a) Le règlement pour les Messieurs s'applique également pour les Dames à l'exception du tableau d'handicap.
- b) Le tableau d'handicap Dames publié en début de saison par l'AFTT fera référence.
- c) Les Dames ne sont pas autorisées à participer à la Coupe Messieurs.
- d) **Le système de poules prévaudra quel que soit le nombre d'équipes Dames inscrites.**
- e) **La Coupe Dames se jouera le samedi 12 décembre 2020 et/ou le dimanche 13 décembre 2020 en fonction du nombre d'équipes inscrites.**
Si possible, la Coupe Dames se jouera en une seule journée.

3. INSCRIPTIONS.

- a) Les inscriptions, Dames et Messieurs, sont à adresser à :

Philippe Heraly
Directeur de la compétition
philippeheraly@hotmail.com
Chaussée de Boondael, 210A – 1050 Ixelles

- b) **Date limite d'inscription : jeudi 3 décembre 2020 à 24h00.**
- c) Les inscriptions doivent mentionner les noms, prénoms, classement, n° d'affiliation et indice du club.
- d) Le droit d'inscription est fixé à **10,00€** par équipe, à payer sur place une demi-heure avant le début de la compétition.
- e) L'élaboration publique des tableaux aura lieu chez le directeur de la compétition, le vendredi 4 décembre 2020, à 18h00.
- f) L'entièreté du tirage au sort et l'horaire détaillé des rencontres seront publiés sur le site <https://www.aftt.be/bbw/> le lundi 7 décembre 2020.
- g) **En cas d'absence prévenue après la clôture des inscriptions, une amende de 10,00€ sera réclamée.**
- h) **En cas d'absence non prévenue d'une équipe, une amende de 25,00€ sera réclamée.**
- i) **Un certificat médical rentré au secrétariat provincial dans les 48 heures annulera l'éventuelle amende.**
- j) **Le droit d'inscription reste dû dans tous les cas.**
- k) **LES RÈGLES SANITAIRES RELATIVES AU COVID-19 SERONT DE STRICTE APPLICATION !!**

4. HORAIRES

MESSIEURS
SAMEDI 12.12.2020
Début des rencontres à 9h30
<i>Présence requise ½ heure avant le début des rencontres</i>
DIMANCHE 13.12.2020
Début des rencontres à 14h00
<i>Présence requise ½ heure avant le début des rencontres</i>
DAMES
<i>En fonction des inscriptions, l'horaire des rencontres Dames sera publié sur le site www.cpbw.be, au plus tard, le lundi 7 décembre 2020.</i>

Présidence

Jean-Michel Mureau – sentier de la Vieille Ferme de Cambrai 6
B – 1420 Braine-l'Alleud
GSM: 0499 / 180.388
email: jm.mureau@gmail.com

F.R.B.T.T. – A.F. – CPBBW



Secrétariat

Nathalie Alexander – rue Audrey Hepburn 10/7
B – 1090 Bruxelles
GSM: 0477 / 358.346
email: nathalie.alexander@skynet.be